



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Economie et finances : fonctionnement

Question écrite n° 49993

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les carences du système informatique du Trésor. Les feuilles de paye délivrées à de nombreux maîtres auxiliaires, en particulier en région parisienne, pour le mois de janvier 1997, apparaissent ainsi exprimées en francs négatifs, les intéressés attendant encore à ce jour légitimement le versement de leur traitement. Ce changement d'outil informatique aurait également eu pour conséquence une perte de recette pour le centre des amendes de Rennes qui pourrait atteindre, en vertu de certaines informations en sa possession, le milliard de francs. Considérant le préjudice occasionné aux fonctionnaires concernés, privés depuis deux mois de leur salaire, qui, du fait d'une insuffisance de provisionnement de leur compte bancaire, se voient infliger des agios à un taux proche de l'usure dans le meilleur des cas et se voient opposer : le rejet des prélèvements, au profit du Trésor public, des impôts mensualisés, ce qui ne manque pas de générer des frais et des complications supplémentaires ; le rejet des chèques du paiement des loyers ou des dépenses de la vie quotidienne en chambre de compensation pour provisions insuffisantes, déclenchant immédiatement la procédure d'injonction de ne plus émettre de chèque et le fichage sans délai au FCC (fichier central des chèques), avec obligation de payer à ce même Trésor public des pénalités libératoires et, aux banques, tous les frais de cette procédure onéreuse. Considérant que le Trésor public, qui ne manque jamais de réclamer la majoration de 10 % pour tout retard dans les versements de l'impôt sur le revenu, se doit d'appliquer à lui-même cette diligence lorsqu'il est, comme ici, manifestement en cause. Il lui demande en conséquence de lui apporter tous les éléments d'information sur cette affaire et de lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour que soit réparé ledit préjudice.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49993

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1594